



Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap



FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS & D'AIDE À LA PERSONNE
PRIVÉS NON LUCRATIFS



N/REF : 2013-082 AD/DC

Paris, le 18 décembre 2013

Monsieur Jean-Pierre BEL
Président du Sénat
Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Monsieur le Président du Sénat,

L'APAJH, la FEHAP et l'UNAPEI souhaitent vous faire part de leur très vive inquiétude concernant l'augmentation envisagée des charges patronales pour les associations et fondations situées en milieu rural et oeuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social pour personnes âgées et handicapées.

Si les dispositions de l'article 78 du projet de loi de finances pour 2014 sur les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) restent en l'état, ce sont des centaines d'emplois qui vont devoir être supprimés dans ces territoires défavorisés, au début de l'année 2014, sans grande espérance de pouvoir en rétablir par ailleurs.

Pour une économie annoncée de 30 millions d'euros, cette réforme va provoquer des difficultés notables sur l'ensemble du territoire national rural, avec des suppressions d'emplois qui solliciteront aussi la collectivité nationale du fait de l'indemnisation pour perte d'emploi. De plus, ces difficultés accrues viseront une population géographiquement isolée de l'accès à l'emploi, et un champ d'activité non lucratif qui a pourtant fait ses preuves dans ses missions de solidarité, d'animation et d'aménagement du territoire. Ce ne sont pas les acteurs privés commerciaux -qui bénéficient pour leur part du Crédit d'Impôt pour la Croissance et l'Emploi (CICE) - qui viendront en milieu rural relayer nos missions de solidarité quand, trop fragilisés, nous ne pourrons plus les mettre en œuvre au même niveau de présence et de qualité auprès des personnes âgées et handicapées.

Nous sommes très étonnés de cette situation car l'adoption de l'amendement 439 par la commission des finances de l'Assemblée Nationale, qui tempérait la brutalité de la rédaction initiale de l'article 78, nous avait donné le sentiment d'une possibilité d'équilibrer la mesure des efforts demandés. Hélas, l'opposition du Gouvernement énoncée par le Ministre du Budget n'a pas permis son adoption.

L'APAJH, la FEHAP et l'UNAPEI souhaitent que cet arbitrage gouvernemental puisse être reconsidéré. D'autant qu'en installant une mission parlementaire pour l'évaluation des difficultés du monde rural et des dispositions comme les exonérations sociales ZRR, il nous semblait que la bonne voie relevait d'une étude approfondie et d'une étude d'impact préalable.

Au même moment où un rapport parlementaire relatif à la fiscalité du secteur non lucratif démontre les désavantages subis par le secteur privé non lucratif, il apparaîtrait éminemment prudent de ne pas précipiter une réforme brutale du dispositif ZRR.

L'APAJH, la FEHAP et l'UNAPEI sont conscientes du fait que des efforts sont nécessaires. Mais ceux-ci doivent être progressifs, équitables et solidaires, entre territoires et acteurs économiques et sociaux, c'est le principe même du pacte de solidarité.

Nous souhaitons très vivement que vous puissiez réexaminer ce dossier et ces enjeux, en nous tenant à votre entière disposition à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Sénat, l'assurance de notre très haute considération.

Président de l'APAJH



Jean-Louis GARCIA

Président de la FEHAP



Antoine DUBOUT

Présidente de l'UNAPEI



Christel PRADO